

IX. Sur le désir de plusieurs membres du Clergé, je vais adopter la coutume, suivie déjà par plusieurs Evêques de la province, de me faire précéder dans la Visite épiscopale par un prêtre chargé de donner une petite retraite aux confirmands. Chaque curé doit envoyer chercher ce prêtre de manière qu'il arrive 48 heures avant l'Evêque dans la paroisse. Tous les confirmands doivent être rendus à l'église pour la première instruction qui aura lieu à 4 heures de l'après-midi. L'examen doit s'être fait par le curé, avant la retraite ; mais les billets ne se distribuent qu'à la fin de ces exercices.

En ce treizième anniversaire de ma consécration épiscopale, je me recommande plus instamment que jamais à vos ferventes prières et saints sacrifices. Je vous bénis tous affectueusement avec le peuple confié à vos soins.

Votre Evêque tout dévoué,

† JEAN, EV. DE QUÉBEC ET DE RIMOUSKI